

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 30 JANVIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent, adjoints, JOUBLIN Sylvie, MULLER Marie-Line, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis  
Pouvoir de Mr DELANNOY Jean-Paul à Mr DONABEDIAN Eddy

Secrétaire de séance : Mr DONABEDIAN Eddy

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9+1 pouvoir</b>

**Date de convocation**  
**24 janvier 2014**

**Date d'affichage**  
**6 février 2014**

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :  
DELIBERATION 1/JANVIER 2014**

**Dans le cadre d'une mutation, avec préavis de trois mois, afin d'assurer la continuité de service dans les communes d'Arcy-sur-Cure et de Cravant, la commune d'Arcy-sur-Cure met à la disposition de la commune de Cravant Madame Odile POTHIN pour une durée de 17 h 30 hebdomadaires.**

**Cette mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 durant trois mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014.**

**Après délibération, le Conseil municipal autorise le maire à signer les documents nécessaires à la mise à disposition de cet agent et à émettre le titre correspondant à 50 % du salaire brut et des charges patronales de l'agent auprès de la commune de Cravant.**

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
DELIBERATION 2/JANVIER 2014**

**Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie.**

**Après délibération, le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.**

**RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :  
DELIBERATION 3/ JANVIER 2014**

Afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au niveau du secrétariat de mairie, le Maire propose de recruter un agent à temps non complet.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à recruter un Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet pour 14/35<sup>ème</sup> hebdomadaire durant trois mois, soit du 29 janvier au 30 avril 2014.

**REPLACEMENT D'UN VÉHICULE COMMUNAL  
DELIBERATION 4/JANVIER 2014**

Suite au vol et à l'incendie du véhicule Renault Kangoo de la Commune, l'expertise faite par GROUPAMA juge ce véhicule irréparable et propose son remboursement sur une valeur de 3 200 € HT.

En remplacement de ce véhicule, des devis de véhicules neufs et d'occasions ont été sollicités auprès de plusieurs concessionnaires.

A 5 voix pour un PARTNER au prix de 8 490 € TTC, 2 voix pour le KANGOO au prix de 7 498 € TTC et 3 abstentions, le Conseil vote pour l'achat du PARTNER.

Il charge le Maire de procéder à l'achat du Partner HDI 75 Pack, de 2010, garanti 12 mois avec 64 058 Kms pour 8 490 € auprès d' AvallonAutomobiles.

Après délibération, le Conseil municipal afin de pouvoir régler ce véhicule, autorise le maire à utiliser ¼ du montant des dépenses d'investissement 2013 de budget de la Commune avant le vote du budget primitif 2014 de la commune pour cette dépense de 8 490 € du véhicule Partner.

**VOTE D'AVENANTS POUR LE BATIMENT DU COMMERCE  
DELIBERATION 5/JANVIER 2014**

Le Maire soumet au conseil plusieurs avenants pour le bâtiment du commerce :

- menuiserie ROBERT lot 6                    974 € HT et 1 384 € HT
- entreprise TOITOT lot 10                861 € HT
- entreprise CHIAVAZZA lot 11        540 € HT

Après délibération, le Conseil accepte tous ces avenants et autorise le maire à procéder à leur signature.

**AVENANT N° 1 DE LA SALLE POLYVALENTE  
DELIBERATION 6/JANVIER 2014**

Compte tenu que la salle polyvalente est un ERP (Établissement Recevant du Public), il nous est imposé de mettre en conformité les vitres de la salle polyvalente qui doivent être en vitrage feuilleté pour des questions de sécurité.

Après délibération, afin de répondre à cette norme, le conseil municipal vote un avenant pour le lot 3 entreprise FOREY pour un montant de 1 177 € HT.

**RÉ-ACTUALISATION DE LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX  
DE LA CHAPELLE DU BEUGNON ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS  
DELIBERATION 7/JANVIER 2014**

A la demande de la DRAC, il est nécessaire de procéder à la ré-actualisation du coût des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la Chapelle du BEUGNON :

- 69 000 € HT pour les travaux,
  - 9 660 € HT pour les honoraires.
- Soit un total de 78 660 € HT et 94 392 € TTC

Pour mémoire, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions suivantes :

de 30 % auprès de Monsieur le Directeur de la DRAC  
de 30 % auprès de Monsieur le Président du Conseil général  
et de 5 % auprès de Monsieur le Président de la Sauvegarde de l' Art Français  
en vue de la restauration des maçonneries extérieures, de la réalisation de vitraux et de serrurerie de protections et de la restauration de la cloche de la chapelle du Beugnon.

**Plan de financement 2014 :**

	Coût des travaux HT	78 660.00 €
	Travaux TTC	94 392.00 €
Subventions	DRAC 30 %	23 598 €
	Conseil Général 25 %	19 665 €
	Sauvegarde de l' Art 5%	3 933 €
	TOTAL SUBVENTIONS	47 196 €
Coût pour la Commune		47 196.00 €
Récupération TVA dans 2 ans (20%)		14 877.12 €
Reste en coût pour la commune TTC		32 318.88 €

**ACHAT DU LOGICIEL CAD-COM POUR LA GESTION DU CADASTRE  
DELIBERATION 8/JANVIER 2014**

Le conseil général nous a remis gracieusement les plans cadastraux de la Commune vectorisés, afin de pouvoir gérer le cadastre par informatique, il convient d'acheter le logiciel CAD-COM par l'intermédiaire de notre fournisseur AGEDI pour un montant de 229€ HT.

Après délibération, le Conseil valide l'achat du logiciel auprès d'AGEDI pour un montant de 273.88 € TTC.

**PROJET DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL  
DELIBERATION 9/ JANVIER 2014**

Après de nouvelles demandes de devis, les travaux d'éclairage pour le stade du foot s'élèvent à 9 977.90 € HT, sachant qu'aucune subvention n'est attribuable, le Conseil, en accord avec l'Association Sportive d'Arcy décide de reporter ces travaux car la somme est trop importante pour notre commune.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Les Amis de la Chapelle du Beugnon :**

Mr le maire informe que la chapelle est classée salle culturelle. Un règlement doit donc être mis en place. Il sera étudié lors du prochain conseil municipal.

**Logement :**

Notre locataire, Monsieur JOSSE, a donné son congé pour le 1<sup>er</sup> mars 2014.  
Il faut procéder à des diagnostics réglementaires avant de relouer le logement.

**Bois du château :**

Suite au litige avec le Groupement Forestier MAPHI, notre avocat la SCP du Parc nous conseille de faire pratiquer un bornage des chemins à frais partagés afin de retracer les chemins ruraux.

**Courrier des Arcadies :**

Monsieur BERTRAND fait lecture du courrier envoyé par les Arcadies concernant l'utilisation du terrain de football . Monsieur BERTRAND rencontrera les responsables du foot d'Arcy.

**Salle polyvalente :**

Monsieur BERTRAND fait lecture du courrier envoyé par les Arcadies concernant l'utilisation de la salle des fêtes. Une réunion sera organisée avec toutes les associations qui utilisent la salle des fêtes pour étudier les besoins et l'organisation de chacun.

**Avenue de la Gare :**

Madame MULLER fait part d'une absence de plaque de rue avenue de la gare. Il y sera remédié.

Madame MULLER demande si quelque chose a été fait dans le terrain acheté en bord de Cure au Val sainte Marie. Il est prévu de procéder à un nettoyage (élagage, débroussaillage, etc...) mais nous n'avons pas encore eu le temps de nous en occuper.

La séance est levée à 21 H 45.

Le Maire,